



DROIT PENAL GENERAL

LICENCE 2 – 1^{ER} SEMESTRE

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2014-2015



Cours magistraux :

M. le Professeur Frédéric STASIAK

Travaux dirigés :

MM. François-Xavier KOEHL,
Julien MASTAGLI et Guillaume ROYER

SEANCE N° 1 :

QUELQUES NOTIONS DE DROIT PENAL
L'ORGANISATION JUDICIAIRE
LA CLASSIFICATION TRIPARTITE DES INFRACTIONS

PROGRAMME DE LA SEANCE :

- ↳ Définir et utiliser quelques notions de droit pénal
- ↳ L'organisation judiciaire pénale de droit commun
- ↳ Manipuler son code pénal – la classification tripartite des infractions

THEME N°1 : **DEFINIR ET UTILISER QUELQUES NOTIONS DE DROIT PENAL**

Exercice n°1 : *Corrigez votre stagiaire...*

Avocat nancéen et chargé de travaux dirigés de droit pénal général depuis de nombreuses années, vous avez accepté en stage l'un de vos plus brillants étudiants fraîchement diplômé d'une licence.

Vous le sollicitez afin qu'il vous résume en quelques mots un dossier pénal que vous devez plaidez dans quelques heures à peine. Fier de son travail accompli, votre stagiaire vous résume le dossier ainsi :

« Il s'agit de l'affaire de Maxence qui va comparaître cet après-midi devant la Cour d'Assises de NANCY pour un acte de rébellion contre un Officier de police judiciaire.

Le fondement du jugement est l'article 433-7 du code de la route qui stipule : « la rébellion est punie d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende ».

L'incrimination est très grave : 1 an de détention criminelle pour avoir refusé d'obéir à l'ordre du policier !

De plus, Maxence détenait une arme au moment de l'acte de rébellion et il s'agit d'une circonstance aggravante.

Pour être précis, il avait volé une fourchette en argent très pointue quelques minutes plus tôt dans une maison dans laquelle il avait pénétré par effraction et escalade en passant par une chatière.

Maxence a beaucoup de chance : le policier a décidé de ne pas le poursuivre pour effraction ! C'est déjà ça de gagné...

Mais les agissements de Maxence ont tellement étonné le policier que le patron de ce dernier lui a donné une ITT de 3 jours suite à cet évènement.

Ce dernier élément sera très utile pour la défense de l'accusé Maxence car ce n'est pas possible que le policier ait eu 3 jours d'ITT. En effet, je le connais et il était prévu de longue date déjà qu'il prenne congé pendant ces 3 jours ! Une personne qui ne travaille pas ne peut pas avoir d'ITT !

Le policier a certainement dit qu'il y avait rébellion parce qu'il voulait toucher les 15.000 euros que Maxence va devoir lui verser s'il est condamné comme cela est prévu par l'article 433-7 du Code.

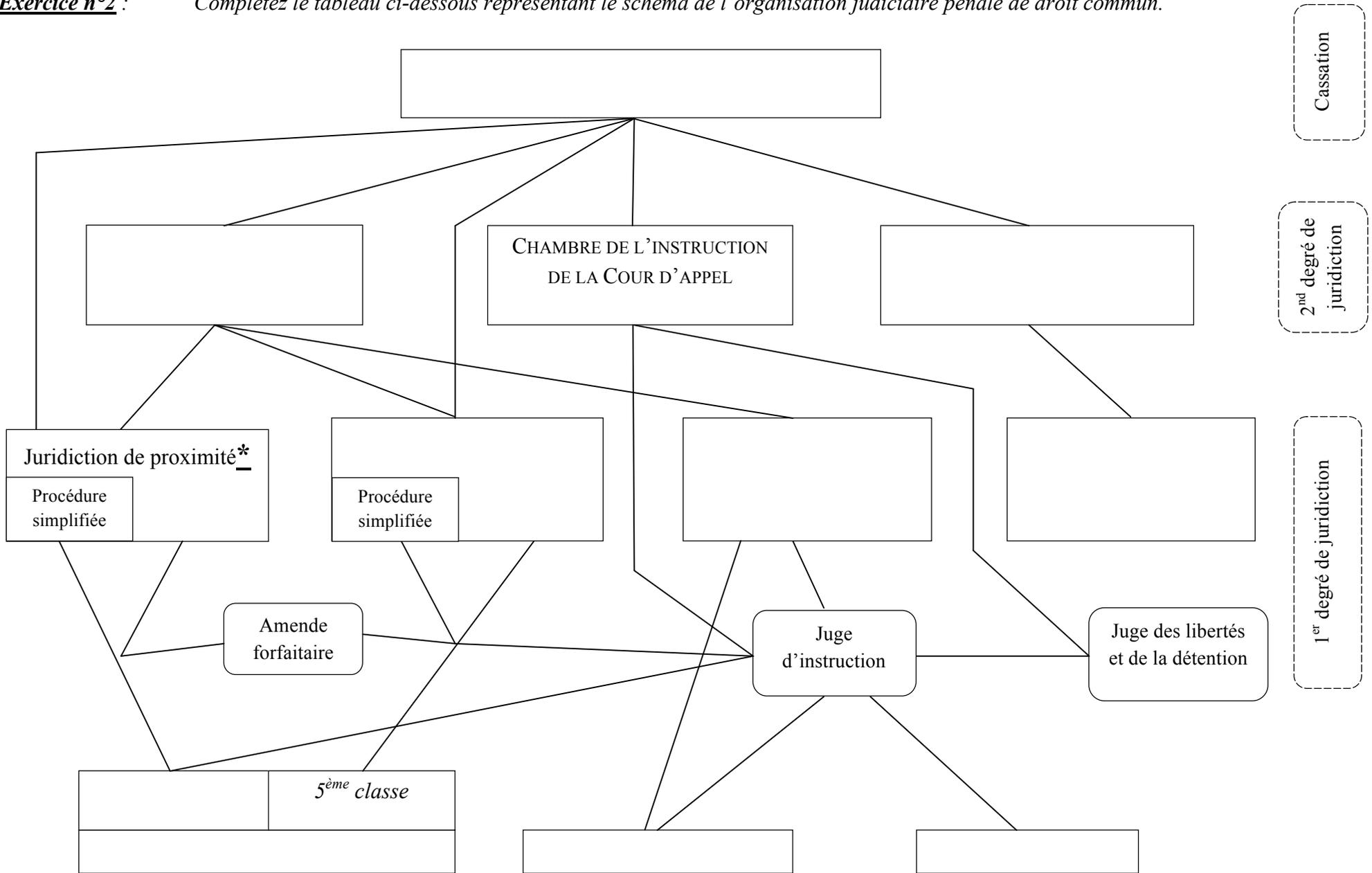
Il faut demander aux jurés d'acquitter Maxence parce que le policier a menti en se constituant partie civile.

Maxence ne devrait pas être sur le banc des accusés aujourd'hui car, au regard de tout ce que je viens de dire, la procédure est nulle ! »

Même s'il y a beaucoup de travail, vous corrigez votre stagiaire et vous lui demandez de définir certains termes utilisés (les termes soulignés et en gras).

THEME N°2 : L'ORGANISATION JUDICIAIRE PENALE DE DROIT COMMUN (DES MAJEURS)

Exercice n°2 : Complétez le tableau ci-dessous représentant le schéma de l'organisation judiciaire pénale de droit commun.



THEME N°3 : MANIPULER SON CODE PENAL – LA CLASSIFICATION TRIPARTITE DES INFRACTIONS

Exercice n°3 : *Résolvez le cas pratique proposé.*

1) A Nancy, Roméo a épousé Juliette depuis 5 ans mais tout bascula le 22 septembre 2013, au cours d'une dispute conjugale, lorsqu'il frappa Juliette au visage. Alertée par les voisins, la Gendarmerie Nationale arrive sur les lieux et constate les faits de violences.

En différenciant selon la gravité des coups, vous indiquerez précisément les textes applicables, les peines encourues, la catégorie d'infraction qui sera retenue et les juridictions compétentes.

2) Le procureur de la République de NANCY est bien embarrassé. Suite aux coups portés ce jour là par Roméo, Juliette a perdu un œil. Toutefois, il ressort d'une enquête approfondie que Juliette avait pour habitude de particulièrement ridiculiser, en public, Roméo. Il était de notoriété publique que Juliette était un véritable tyran avec Roméo qui a craqué ce jour là. Le procureur de la République fera tout pour éviter la Cour d'assises à Roméo et le renvoyer devant le Tribunal correctionnel.

Vous expliquerez par quel mécanisme le procureur de la République arrivera à ses fins.

Exercice n°4 : *Résolvez le cas pratique proposé.*

Souhaitant se détendre après une longue journée de travail sur un chantier Patrick TROBU se rend dans un bar à proximité de son lieu de travail et commande une boisson (puis des) boisson(s) alcoolisée(s) qu'il consomme en terrasse sans modération. Sous l'effet de l'alcool, ce dernier réagit violemment lorsque Sylvain MALADROI, policier en jour de repos, le bouscule par inadvertance en se rendant aux toilettes. L'altercation précède une violente rixe, au cours de laquelle Patrick TROBU se saisit d'un tournevis qu'il avait dans la poche et assène Sylvain MALADROI de plusieurs coups au ventre et le frappe avec ses poings au visage. Un client du bar tente alors de s'interposer et reçoit un violent coup de pied de Patrick TROBU, qui le laisse KO. Le policier blessé réussit toutefois à maîtriser l'agresseur par une clef au bras, jusqu'à ce que les services de police arrivent sur les lieux quelques secondes plus tard, appelés plus tôt par le gérant du bar. Ces derniers mettent fin à l'échauffourée. Sylvain MALADROI est emmené en ambulance à l'hôpital le plus proche. Malheureusement, ce dernier meurt de ses blessures durant le transport. Le client héroïque, plus chanceux, a quant à lui bénéficié d'une ITT d'une journée.

Cherchez dans votre Code pénal les textes applicables, les peines encourues, la catégorie d'infraction qui sera retenue et les juridictions compétentes pour chaque protagoniste.